



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
L'ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS  
D'ILE-DE-FRANCE POUR L'ORGANISATION DE  
DEUX CONFERENCES.**

**DÉCISION N° DM-26-046  
EN DATE DU 02 FEVRIER 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association *Ecole des Parents et des Educateurs de l'Ile-de-France*, sise 5 impasse Bon-Secours 75543 PARIS CEDEX 11, représentée par Madame Genoveva DESPLAS, Responsable du Pôle Parentalité, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de 2 conférences durant le premier semestre 2026 ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association *Ecole des Parents et des Educateurs de l'Ile-de-France*, sise 5 impasse Bon-Secours 75543 PARIS CEDEX 11, représentée par Madame Genoveva DESPLAS, Responsable du Pôle Parentalité, une convention pour l'organisation de 2 conférences, le jeudi 26 mars et le jeudi 21 mai, pour un montant de 1 440 € TTC (mille quatre cent quarante euros).

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la  
santé

***Signé***

**Josy TOP**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260202-lmc1H13871H1-AR Date de réception en Préfecture : 02/02/2026 Date de Publication : 02/02/2026
--